

● Préfecture de Paris

Préfecture et Assistance publique sont liées par la loi du 10 janvier 1849. L'article premier de la loi stipule que l'administration hospitalière est placée sous l'autorité du préfet de la Seine et du ministre de l'Intérieur. Le deuxième article précise que le directeur de l'Assistance publique est nommé par le ministre de l'Intérieur, sur la proposition de préfet de la Seine. D'autre part, le préfet est impliqué dans le fonctionnement de l'Assistance publique : il possède par exemple la tutelle des aliénés dès 1873 ; notons encore qu'il désigne par nomination les membres des bureaux de bienfaisance.

En complément du fonds décrit ci-dessous, nous vous conseillons la lecture des recueils des arrêtés et circulaires (dits RAC)¹, qui contiennent entre autres nombre d'arrêtés préfectoraux relatifs au fonctionnement et à l'activité de l'Assistance publique.

Consultez également l'inventaire sommaire de la sous-série (829 FOSS 1-802) : il compile de nombreux imprimés produits par la. préfecture de la Seine.

Fonds d'archives

□ Administration

- Recueils des actes administratifs de la préfecture de la Seine, 1844-1988 (lac). (1 IMPR 1-139), 139 volumes.
- Rapport du préfet de la Seine au conseil municipal sur les budgets des hospices pour 1848, 1847. (D-235¹), 1 pièce, impr., 38 p.
- Collection des arrêtés du préfet de la Seine, 1870-1940. (595 FOSS), 37 articles.
- Arrêtés préfectoraux relatifs aux bureaux de bienfaisance, 1871-1877. (653 FOSS), 1 article.
- Ampliations préfectorales, 1871-1933. (597 FOSS 1-7), 7 registres.
 - 1871-1881 : (597 FOSS 1).
 - 1881-1889 : (597 FOSS 2).
 - 1889-1899 : (597 FOSS 3).
 - 1899-1910 : (597 FOSS 4).
 - 1911-1914 : (597 FOSS 5).
 - 1914-1921 : (597 FOSS 6).
 - 1921-1933 : (597 FOSS 7).
- Arrêtés préfectoraux et directoriaux en nombre relatifs à l'activité de l'Assistance publique, 1909. (654 FOSS), 1 article.
- Répertoires des arrêtés du préfet, 1883-1918. (598 FOSS 1-3), 3 répertoires.
 - 1883-1896 : (598 FOSS 1).
 - 1897-1906 : (598 FOSS 3).
 - 1907-1918 : (598 FOSS 2).
- Rapports des services administratifs de l'Assistance publique au préfet de la Seine sur leur fonctionnement, 1914-1919. (603 FOSS 25-28), 4 liasses.
- Communications et correspondance adressées au préfet de la Seine et au directeur de l'Assistance publique, par les préfectures des établissements hospitaliers d'accueil provinciaux, de l'état des frais de séjour des patients des hôpitaux de l'Assistance publique évacués dans ces départements, 1914-1918. (603 FOSS 159-163)², 5 liasses.
- Rapports budgétaires de l'Assistance publique au préfet de la Seine, 1916-1917. (603 FOSS 29), 1 liasse.
- Arrêtés du préfet de la Seine, 1937-1960 (lac). (681 FOSS 1-8), 8 articles.

- Arrêtés du préfet de Paris, 1966-1977. (755 FOSS 1), 12 liasses et 1 registre.
 - 1966 : (755 FOSS 1).
 - 1967 : (755 FOSS 2).
 - 1968 : (755 FOSS 3).
 - 1969 : (755 FOSS 4).
 - 1970 : (755 FOSS 5).
 - 1971 : (755 FOSS 6).
 - 1972 : (755 FOSS 7).
 - 1973 : (755 FOSS 8).
 - 1974 : (755 FOSS 9).
 - 1975 : (755 FOSS 10).
 - 1976 : (755 FOSS 11).
 - 1977 : (755 FOSS 12).
- Recueils des actes administratifs de la préfecture et bulletin officiel du district, 1968-1976 (lac). (5 IMPR 6-13), 8 volumes.

☐ **Personnel**

- Arrêtés préfectoraux relatifs au personnel de l'Assistance publique, 1871-1877. (655 FOSS), 1 article.

☐ **Dons et legs**

- Arrêtés préfectoraux relatifs aux dons et legs en faveur de l'Assistance publique, 1872-1876. (652 FOSS), 1 article.

1. La collection des RAC pour les années 1849-1996 porte la cote (1 J 1-77). N'hésitez pas à lire d'abord leurs tables chronologiques et analytiques mises à votre disposition en salle de lecture.
2. Pour en savoir plus sur le contenu, lisez l'inventaire des archives de la guerre 1914-1918, mis à votre disposition en salle de lecture et coté (D-1095).